

01 Intérêts environnementaux des bandes enherbées

Un filtre vert pour la qua

Nouvelle contrainte imposée aux agriculteurs, les surfaces de couverts environnementaux (SCE) sont une source d'interrogations, de tracasseries et de travail supplémentaire. Le principe présente malgré tout des intérêts non négligeables, notamment sur le développement des populations de petit gibier et la qualité des eaux.

Lors de violents épisodes pluvieux, le ruissellement sur parcelles agricoles peut provoquer pollution et érosion. Les eaux de pluie ruissellent en surface, entraînant des substances et des particules de terre vers le bas de la pente voire jusqu'à un cours d'eau.

Les bandes enherbées agissent alors comme des systèmes épurateurs vis-à-vis des produits phytosanitaires ou des particules. Quelles que soient les caractéristiques physicochimiques des produits, les ruissellements traversant par les bandes enherbées voient diminuer leur concentration en herbicides.

La surface enherbée, riche en humus et résidus végétaux, fixe les substances. La zone racinaire favorise la rétention, puis la dégradation des substances chimiques. Les bandes enherbées contribuent ainsi efficacement à la **protection des eaux contre les pollutions diffuses** et à la **lutte contre l'érosion hydrique**.

En bordure de rivière, le dispositif gagne en intérêt : si l'épandage est réalisé à faible distance de la berge, une par-

tie du traitement peut atteindre l'eau.

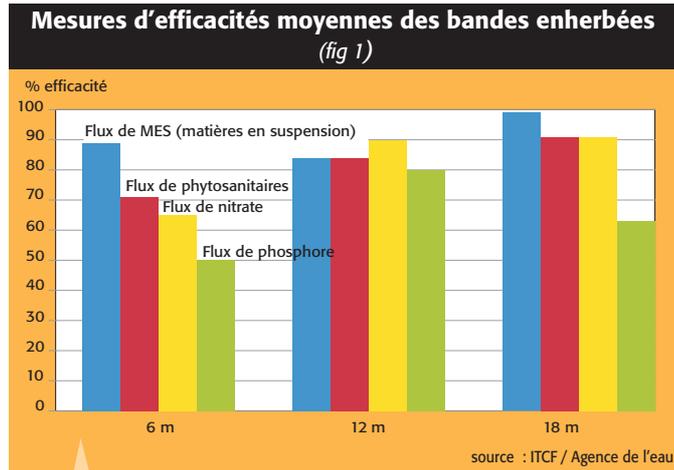
En éloignant le cours d'eau des zones traitées, la bande enherbée fait office de barrière physique. Elle limite les risques de contamination directe de produits phytosanitaires par dérive, au moment de l'application du produit.

Un moyen de lutte contre la pollution des eaux

En France, des expérimentations ont permis de mesurer la capacité d'épuration de bandes enherbées. Quatre

ZNT, qu'est-ce que c'est ?

Les produits récemment homologués disposent d'une ZNT ou Zone Non Traitée, située le long du cours d'eau. Chaque produit a une ZNT spécifique. Cette zone ne peut recevoir aucune application directe, par pulvérisation ou poudrage, de ce produit. Vérifiez sur l'étiquette de votre bidon de produit s'il y a une ZNT à respecter. Attention ! Des évolutions réglementaires pourraient bientôt avoir lieu dans ce domaine...



Les bandes enherbées réduisent les concentrations en produits phytosanitaires des ruissellements qu'elles interceptent.

années d'essais de plein champ conduits de 1993 à 1996 dans l'Ouest de la France par l'ITCF, avec le soutien des agences de l'eau ont démontré l'efficacité des dispositifs enherbés. De 1996 à 1997, des études complémentaires ont montré que les bandes enherbées constituent un milieu favorable à la rétention et à la dégradation des matières actives. Ces essais ont mis en évidence l'efficacité des bandes enherbées sur les flux (quantités transférées) de produits phytosanitaires, mais également les matières en suspension (MES) ou le nitrate (figure 1). Ils ont également permis d'évaluer l'efficacité d'une bande enherbée en fonction de la largeur de celle-ci. Les résultats montrent que l'efficacité est très bonne dès 6 m de large, atteignant plus de 90 % pour des bandes de 12 m de large.

Turbidité et érosion des sols

Des particules de terre se déplacent d'une parcelle à une

En éloignant le cours d'eau des zones traitées, la bande enherbée limite les risques de contamination directe de produits phytosanitaires.



lité des eaux

autre, emportées par le vent. On parle d'érosion éolienne. Elles peuvent également affluer alors vers le bas des pentes et vers les cours d'eau par ruissellement. C'est l'érosion hydrique. L'eau entraîne avec elle, outre des particules de terre, des résidus de fertilisants organiques et des résidus de produits phytosanitaires. Autant de phénomènes qui altèrent la qualité des sols, qui perd des minéraux et voit sa structure dégradée. Les éléments fins, les plus riches pour l'agriculture s'en vont aux rivières : une perte foncière de 0,8 t/ha/an en moyenne en Europe, avec des variations en fonction des régions et des types de sols, de 0 à 10 t/ha.

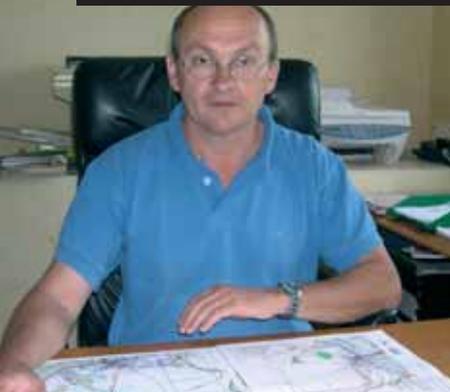
De plus, l'eau trouble ou turbide issue de l'érosion est très

polluante. La vie aquatique y est perturbée.

Faune sauvage et biodiversité

Les bandes enherbées permettent d'**entretenir un réservoir de petit gibier et de faune auxiliaire**. Elles offrent, en effet, un couvert protecteur, un espace de nidification, de mise bas et des ressources alimentaires. De plus, les dispositifs enherbés s'avèrent être des sites d'hivernage privilégiés pour l'avifaune pendant une période où les sols cultivés sont laissés à nu. Les bandes enherbées créent un maillage de la SAU avec des linéaires pérennes. Les animaux peuvent alors s'y déplacer en évitant les espaces cultivés. Ces « corridors écolo-





Philippe Bertin,
à la Ferté-Milon (02)

“ **Montrer nos efforts aux riverains** ”

Agriculteur à la Ferté-Milon, à cheval sur les départements de l’Aisne et de l’Oise, Philippe Bertin a implanté, il y a plus d’un an 92 ares de bandes enherbées sur ses parcelles en pente. Premières impressions.

Pourquoi ce dispositif de bandes enherbées ?

Mes parcelles surplombent la vallée de l’Ourcq et il y a plusieurs années, quelques gros orages ont entraîné de la boue sur les routes et les propriétés. Outre la nuisance occasionnée pour les voisins, c’est aussi la bonne terre qui s’en va ! Pour y remédier, j’ai pris contact avec la Chambre d’agriculture qui a réalisé un diagnostic et m’a proposé de réaliser ces aménagements dans le cadre du contrat « Gestion de territoire », qui prend en charge les frais d’implantation, avec une obligation d’entretien pendant 5 ans.

Aujourd’hui, j’ai 766 m de bandes enherbées, en deux ensembles, d’une largeur de 12 m. Elles sont localisées en rupture de pente et surplombent des routes. Ces bandes enherbées sont complétées par 11 ha de jachères pertinentes, pour l’érosion.

Quel entretien y pratiquez-vous ?

L’entretien est minimal, mais contraignant ! Le cahier des charges des contrats de territoire nous interdit de désherber et de tourner dedans avec le matériel dès la première année. Le broyage n’est autorisé qu’à partir de septembre. Pour limiter la levée des mauvaises herbes et les concurrence, je n’ai pas lésiné en se-

mences. J’ai opté pour la fétuque, car je ne voulais pas de ray-grass, qui peut s’avérer très difficile à maîtriser.

J’ai semé la première bande à l’automne 2003 et la seconde au printemps 2004.

L’implantation, que j’ai réalisée avec mon semoir à céréales et derrière un labour, s’est avérée plus facile à l’automne.

Quels sont les avantages de ce dispositif ?

Un tel dispositif est un bon argument pour expliquer aux riverains les efforts que nous pouvons réaliser. Nous nous devons de limiter ce type de nuisances.

Par contre, il faut leur expliquer qu’ils n’ont pas le droit d’emprunter ces bandes enherbées, d’y circuler ou d’y pique-niquer !

L’inconvénient majeur reste la complexité administrative : entre réglementation PAC, MAE ou contrat « gestion de territoire », il faut s’y retrouver.

Les règles d’entretien changent selon que la jachère est comprise dans la surface PAC ou dans le contrat « gestion de territoire ». Pour savoir ce que j’ai le droit de faire ou pas, j’ai fait une fiche. C’est un peu casse-pied, mais je trouve que cela mérite d’y consacrer un peu de temps : outre nos aides PAC, c’est notre image qui est en jeu !

Effet bénéfique des bandes enherbées sur le petit gibier				
	Haie	Bordure de champ	Premiers mètres de la parcelle	Intérieur de la parcelle
Abri	Perdrix Lièvre Alouette et autres passereaux	Perdrix Lièvre	Lièvre	Lièvre Outarde Alouette
Nourriture	Passereaux Pigeon	Perdrix Lièvre Alouette et autres passereaux	Perdrix Lièvre	Perdrix Caille des blés Lièvre Alouette et autres passereaux
Reproduction	Pigeon Passereaux Faisan	Alouette	Perdrix	Busard St Martin Caille des blés Alouette

Source : Syngenta, ONCFS, gestion des bords de champs cultivés

giques » garantissent le maintien de la biodiversité. Positionnées le long des haies, les bandes enherbées permettent une juxtaposition de milieux bénéfique à de nombreuses espèces.

Par ailleurs, **les dispositifs enherbés favorisent l’abondance des auxiliaires.**

Pour de nombreuses espèces cultivées, il n’y a pas de relation directe entre insectes des bords de champs et ravageurs des cultures. Les bords de champs enherbés abritent certes quelques espèces enne-

mies des cultures, mais la plupart de ces ravageurs ne s’intéressent qu’à une espèce végétale particulière. Ils ne sont donc pas attirés par la culture avoisinante. Ils hébergent en outre des auxiliaires de destruction de ces espèces nuisibles (tels que pucerons, cochenilles, limaces, acariens). **Les bandes enherbées contribuent ainsi à l’équilibre ravageurs-auxiliaires des cultures.**

Lutte contre l’érosion, lutte contre la pollution et la turbidité des eaux, préservation de la faune sauvage et auxiliaire : la mesure est contraignante mais présente de réels intérêts environnementaux. ■

Effet de la présence de cours d’eau sur le résultat d’exploitation

Si on compare une exploitation sur laquelle il n’y a pas de cours d’eau à une exploitation concernée par la présence de cours d’eau, la mise en place de 3 % de bandes enherbées le long des cours d’eau occasionne une perte de résultat d’exploitation estimée à environ 7 à 8 euros à l’hectare. Exprimée en pourcentage, la perte serait de 2 à 5 % du résultat d’exploitation, en fonction du revenu dégagé. S’il n’y a que 1,5 % de la SAU à implanter le long des cours d’eau, la perte occasionnée serait donc d’environ 3,5 à 4 euros à l’hectare.

L’érosion hydrique entraîne les éléments les plus fins du sol, les plus riches pour l’agriculture, vers les rivières.

